



N° de dossier : S381-1859

Concept

Programme Climat de 2021 à 2030 Formation et communication

Décembre 2020

Table des matières

Synthèse.....	3
1 Contexte et mandat.....	5
1.1 Plus-value du Programme Climat	6
1.2 Bilan — phase de démarrage du Programme Climat de 2017 à 2020.....	8
2 Vision et priorités.....	10
2.1 Priorités dans la formation	10
2.2 Priorités dans la communication	11
3 Mesures pour les années de 2021 à 2030.....	12
3.1 Professionnels et cadres.....	12
3.1.1 Informations de base et aides pour tous les degrés de formation.....	13
3.1.2 Renforcer les compétences en matière de climat dans les prescriptions sur la formation et la pratique en la matière	13
3.1.3 Soutenir les réseaux de compétences en matière de climat.....	14
3.1.4 Promouvoir des projets de tiers contribuant efficacement à la protection du climat	14
3.2 Villes et communes.....	16
3.2.1 Offres de soutien pour les villes, les communes et les régions.....	16
3.2.2 Renforcer la communication des communes dans le domaine du climat	16
3.2.3 Partenariats en vue de renforcer la protection du climat dans les communes.....	17
4 Mise en œuvre	19
4.1 Coordination et organisation	19
4.2 Contrôle des effets.....	19
5 Annexes.....	21
5.1 Bases légales :	21
5.2 Sources.....	22

Synthèse

Les activités de formation et de communication du Programme Climat soutiennent les instruments de la politique climatique en vue d'améliorer l'acceptation et l'efficacité de ces derniers. Le programme contribue ainsi aux objectifs climatiques consistant, d'une part, à réduire d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à leur niveau de 1990 et, d'autre part, à atteindre d'ici à 2050 un bilan climatique équilibré.

Depuis 2017, il met en œuvre le mandat inscrit dans la loi sur le CO₂ consistant à encourager la formation et la formation continue des personnes qui exercent des tâches en lien avec la protection du climat, à informer le public au sujet de l'atténuation et de la maîtrise des changements climatiques ainsi qu'à conseiller les communes, les entreprises et les consommateurs lors de la mise en œuvre de mesures. Cette disposition n'a pas été contestée dans le cadre des délibérations relatives à la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période après 2020. Avec le Fonds pour le climat, le Parlement a en outre créé un instrument permettant, notamment, de soutenir des plateformes cantonales et communales à hauteur maximale de 25 millions de francs par an.

Le Programme Climat fournit des informations appropriées, crédibles et indépendantes au sujet du climat, donne aux groupes cibles l'accès à des données de base, met à disposition du matériel et des offres de soutien et identifie les marges de manœuvre ainsi que les solutions possibles.

Durant sa prochaine phase, qui débute en 2021, le Programme Climat :

- continue de cibler les communes et les professionnels ;
- met l'accent, pour ce qui est de la formation, sur les professions et les filières d'études ayant une incidence particulière sur le climat tout au long des chaînes de création de valeur et d'approvisionnement des biens et services dans les domaines du commerce, du marketing, de l'agriculture, de l'alimentation, du tourisme, de l'économie et des finances ; il se concentre sur la collaboration avec les acteurs de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'enseignement supérieur afin d'asseoir et de consolider les connaissances pertinentes en matière de climat dans les sphères professionnelles et dirigeantes ; il porte, notamment, sur l'élaboration de bases et d'aides, le soutien d'offres de formation et la promotion du transfert des connaissances dans la formation et la pratique ;
- soutient, au moyen d'informations et de conseils, les villes et les communes afin qu'elles exploitent mieux leur marge de manœuvre en matière de politique climatique, assument encore davantage leur rôle de modèle, présentent et offrent à la population des possibilités d'action.
- soutient les villes et les communes dans leurs activités de communication relatives à la protection du climat afin qu'elles puissent montrer à la population les possibilités d'action et les conséquences de ces dernières et fournir des informations au sujet de thèmes ayant une incidence sur le climat tels que la consommation et les loisirs, y compris les émissions grises de gaz à effet de serre ; couvre différentes situations et promeut les modes de travail et les styles de vie durables et respectueux du climat ; s'attache à rendre la thématique du climat tangible et présente les solutions possibles ;

- poursuit l'approche du partenariat en vue d'intégrer la thématique du climat dans les projets, programmes, normes, labels et offres du programme SuisseEnergie et d'autres partenaires.

Par ses activités d'information et de formation, le Programme Climat contribue aux trois objectifs de l'Accord de Paris : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques et orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat. En complément du programme SuisseEnergie, ces champs d'action englobent l'ensemble de la chaîne de création de valeur des biens et services, émissions grises de gaz à effet de serre comprises, la réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane dues à l'agriculture ainsi que les gaz à effet de serre synthétiques provenant de l'industrie et de l'artisanat. Pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques, le Programme Climat s'intéresse aux thèmes tels que l'atténuation des îlots de chaleur grâce à la planification urbaine, notamment aux espaces verts et ouverts, à la mise en place de nouvelles compétences liées à l'augmentation des canicules (p. ex. santé), aux sécheresses estivales (agriculture), aux précipitations abondantes (planification) ou aux hivers peu enneigés (p. ex. tourisme). Par ailleurs, le programme contribue à l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat en soutenant des offres de formation et de formation continue. Enfin, il traite aussi — différemment de SuisseEnergie — de thèmes de la vie quotidienne tels que la consommation, les loisirs et l'alimentation étant donné, par exemple, que les habitudes et les déchets alimentaires ont un fort impact sur le climat.

Le Programme Climat coordonne ses mesures avec les autres activités de la Confédération. Afin d'accroître l'efficacité des ressources et d'exploiter les synergies, les structures et les compétences existantes sont utilisées et les initiatives individuelles, renforcées chaque fois que cela est possible. Le programme SuisseEnergie, qui, en vertu de son mandat légal, se limite à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables présente le principal recoupement avec le Programme Climat. La collaboration qui, jusqu'à présent, portait sur des projets spécifiques est désormais institutionnalisée afin de tirer systématiquement parti des synergies qui se dégagent des activités d'information, de conseil et de formation des deux programmes. La collaboration avec les associations professionnelles, interprofessionnelles et communales est poursuivie et étendue à d'autres partenaires. L'utilisation des réseaux, des canaux et des plateformes de ces derniers pour promouvoir la thématique du climat renforce la portée du Programme Climat.

1 Contexte et mandat

L'Accord de Paris¹ poursuit les trois objectifs suivants : la limitation du réchauffement global, l'adaptation aux changements climatiques et l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat (art. 2.1). Afin d'accroître l'efficacité des efforts en matière de politique climatique, l'art. 12 oblige les Parties à prendre des mesures pour améliorer l'éducation au climat, renforcer la sensibilisation et informer le public.

En ratifiant cet accord, la Suisse s'est engagée à réduire d'ici à 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à leur niveau de 1990. En outre, le Conseil fédéral a décidé, le 28 août 2019, d'équilibrer le bilan climatique de la Suisse d'ici à 2050. Cet objectif indicatif de zéro net a été déposé auprès du Secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques.

En vertu de l'art. 41 de la loi sur le CO₂ en vigueur, la Confédération est tenue d'encourager la formation et la formation continue des personnes investies de tâches relevant de la politique climatique, d'informer le public au sujet de l'atténuation et de la maîtrise des changements climatiques et de conseiller les communes, les entreprises et les consommateurs lors de la mise en œuvre de mesures. Lors des délibérations du Parlement dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période après 2020, aucune contestation n'a été formulée à l'encontre de l'ajout (art. 49 du projet de loi) prévoyant que la Confédération puisse allouer, dans la limite des crédits ouverts, des aides financières à la formation et à la formation continue de personnes exerçant toute activité en lien avec la protection du climat, que ce soit à des fins de réduction des gaz à effet de serre ou d'adaptation aux changements climatiques.

En application de son mandat légal, le Conseil fédéral a adopté, le 31 août 2016, le concept du Programme Climat – formation et communication pour une phase de développement de 2017 à 2020. Ce programme est étroitement harmonisé avec le programme SuisseEnergie, dont le mandat stratégique pour la période de 2021 à 2030 a été renouvelé par le Conseil fédéral le 7 décembre 2018. Les activités d'information, de conseil, de formation et de formation continue du Programme Climat sont axées sur les trois objectifs de l'Accord de Paris et remplissent ainsi les exigences de l'art. 12 dudit accord.

L'objectif de zéro net, en particulier, que la Suisse s'est fixé d'ici à 2050, représente un défi sociétal de taille : il s'agit, non seulement, de développer et de faire accepter des innovations technologiques, mais aussi d'éprouver et d'établir un mode de vie pauvre en CO₂. Concrètement cela signifie que, dès 2050, la Suisse ne devra plus émettre davantage de gaz à effet de serre que ce que les puits de carbone naturels et techniques sont capables d'absorber.

En 2017, la Suisse a émis 47,2 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (éq.-CO₂ ; sans le transport aérien international), à savoir à peine 12 % de moins qu'en 1990, année de référence. Les transports (32 %), suivis des bâtiments (27 %), de l'industrie (20 %), de l'agriculture (13 %) et des déchets (8 %) représentent les principales sources.

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20162916/index.html>

Environ trois quarts des émissions de gaz à effet de serre en Suisse sont dus à la consommation d'énergies fossiles et près d'un quart n'est pas lié à la production d'énergie. Ce dernier quart comprend les émissions de gaz à effet de serre synthétiques provenant de l'industrie (p. ex. agents réfrigérants et propulseurs) et les émissions de méthane et de protoxyde d'azote dues à l'agriculture. Outre des émissions directes en Suisse, qui s'élèvent à 5,6 tonnes d'éq.-CO₂ par habitant et par an, l'importation de biens et de services génère des émissions grises ainsi que des investissements approchant respectivement les 6 tonnes d'éq.-CO₂ par habitant et par an.

Par des mesures d'information et de formation, le Programme Climat a pour mission de renforcer l'effet des mesures prévues par la législation et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de création de valeur des produits, à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat. En vue d'éviter les redondances, il coordonne ses mesures avec les autres activités de la Confédération. Les structures et les compétences existantes sont utilisées chaque fois que cela est possible : par exemple dans les domaines de la consommation énergétique (Office fédéral de l'énergie, SuisseEnergie), de l'éducation à l'environnement, de la consommation et de l'économie circulaire (Office fédéral de l'environnement), de l'aménagement du territoire (Office fédéral du développement territorial), de l'agriculture (Office fédéral de l'agriculture) et des services climatiques, coordonnés par le National Centre for Climate Science. Le Programme Climat possède son principal recoupement avec le programme SuisseEnergie, qui, compte tenu de son mandat légal, se limite à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et se concentre avant tout sur les champs d'action suivants : bâtiments destinés aux particuliers, mobilité des ménages privés et des entreprises ainsi qu'installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services. La collaboration qui, jusqu'à présent, portait sur des projets spécifiques est intensifiée. Les synergies entre les activités d'information, de conseil et de formation des deux programmes sont exploitées systématiquement, par exemple en assurant l'ancrage horizontal de la thématique du climat dans les activités du programme SuisseEnergie. Il s'agit de garantir un approvisionnement énergétique respectueux du climat dans une optique de protection globale de ce dernier à tous les échelons et en visant l'objectifs de zéro net à l'horizon 2050.

1.1 Plus-value du Programme Climat

L'analyse des acteurs et du contexte sur laquelle se base le concept adopté par le Conseil fédéral pour la période de 2017 à 2020 traitait des lacunes en matière d'information et de formation dans le domaine du climat ainsi que des intérêts et des besoins des groupes cibles visés par la loi sur le CO₂. En outre, des organisations spécialisées dans les domaines de l'environnement et de la planification ainsi que différents groupes d'acteurs des systèmes économique (p. ex. associations professionnelles et interprofessionnelles) et éducatif (à partir du degré secondaire I) ont été identifiés comme intermédiaires potentiels pour ces groupes cibles, à savoir les professionnels et les cadres, les communes, les entreprises, les consommateurs et le grand public.

Si des offres d'information et de formation existent depuis longtemps, les propositions efficaces en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas assez largement mises en œuvre. Le Programme Climat contribue directement, avec l'aide des intermédiaires mentionnés, à motiver les

groupes cibles afin qu'ils protègent davantage le climat, au travail comme dans leurs loisirs, grâce à des actions simples à mettre en œuvre.

Les activités de communication et de formation du Programme Climat soutiennent les instruments de la politique climatique en vue d'améliorer l'acceptation et l'efficacité de ces derniers. Elles ne doivent toutefois pas se focaliser uniquement sur les émetteurs de gaz à effet de serre, mais aussi viser à sensibiliser les bénéficiaires des mesures de la politique climatique. Une réorientation des modèles d'affaires et un changement des habitudes de consommation offrent également des opportunités qui doivent être saisies. L'intégration de la thématique du climat dans la formation professionnelle et la formation continue doit fournir les connaissances nécessaires pour lever les obstacles empêchant une application systématique de ces notions au quotidien dans le cadre professionnel. Le Programme Climat soutient les modes de vie et de travail pauvres en CO₂ en diffusant des connaissances et en mettant en évidence les différentes interactions et les possibilités d'actions.

Dans le cadre des activités d'information et de formation destinées aux professionnels et aux cadres, ainsi qu'aux communes et à leur population, le Programme Climat traite notamment de thèmes tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques tout au long de la chaîne de création de valeur des biens et services (émissions grises incluses), la réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane dues à l'agriculture et des gaz à effet de serre synthétiques provenant de l'industrie et de l'artisanat ou de thèmes liés à l'adaptation aux changements climatiques tels que l'atténuation des îlots de chaleur grâce à une planification urbaine compatible avec le climat, à des espaces verts et à des surfaces non construites et à la mise en place de nouvelles compétences liées à l'augmentation des canicules (p. ex. santé), des sécheresses estivales (agriculture), des précipitations abondantes (planification) ou des hivers peu enneigés (tourisme). En soutenant des offres de formation et de formation continue, il contribue à l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat et traite de thèmes de la vie quotidienne tels que la consommation, les loisirs, les émissions grises de gaz à effet de serre et l'alimentation, étant donné, par exemple, que les habitudes et les déchets alimentaires ont un fort impact sur le climat.

Le Programme Climat s'appuie sur les offres existantes d'information, de formation et de conseil de la Confédération, des milieux économiques, des associations, des organisations spécialisées, des cantons et des communes ainsi que sur les structures, les réseaux et les expériences des acteurs, renforce l'efficacité des activités de ces derniers, mise sur la continuité et exploite les synergies. De manière générale, il vise un rapport coût-utilité optimal. Il fournit des informations appropriées, crédibles et indépendantes au sujet du climat, donne aux groupes cibles l'accès à des données de base, met à disposition du matériel et des offres de soutien et identifie les marges de manœuvre ainsi que les solutions possibles.

1.2 Bilan — phase de démarrage du Programme Climat de 2017 à 2020

La phase de démarrage a visé à établir des contacts, à créer des réseaux et à lancer différents projets pilotes. De plus amples informations relatives aux activités se trouvent dans les rapports annuels (cf. liste des sources en annexe).

Pour le volet formation, l'accent a été mis sur la formation professionnelle. Dès le début et en complément d'autres activités de formation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'ensemble des activités se sont, à des fins d'efficacité, systématiquement basées sur les intérêts et les besoins des organisations du monde du travail (Ortra) concernant les professions ayant une incidence sur le climat, notamment dans les secteurs des transports, de la logistique et du commerce, avant tout en matière de formation professionnelle supérieure. Les partenariats avec les Ortra, responsables des profils de qualification et des titres professionnels, ainsi qu'avec les associations professionnelles et interprofessionnelles ont permis d'améliorer l'ancrage des compétences en matière de climat, notamment dans le domaine de la formation. Pour ce qui est de l'inscription de ces compétences dans les prescriptions sur la formation, il a été possible d'utiliser un processus existant (cf. point 3.1.1). Les objectifs, les procédures et les résultats (p. ex. moyens didactiques, questions d'examen ou guides pratiques) ont été présentés lors de rencontres de réseau et discutés en détail ; plusieurs autres bases sont en développement. En parallèle, le Programme Climat a promu des projets tiers innovants dans les domaines de la culture générale et de la formation professionnelle, consolidé la thématique du climat dans les modules de formation du programme SuisseÉnergie pour les écoles et soutenu des concepts de formation pour tous les degrés d'enseignement jusqu'au secondaire II compris.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les partenariats avec les Ortra ont fait leurs preuves. Ils permettent aux organisations de maintenir à jour les exigences posées aux métiers qu'elles représentent et de rendre ces derniers attrayants pour les professionnels qualifiés. En échange, le Programme Climat soutient l'inscription des compétences en matières de climat dans les prescriptions sur la formation et leur ancrage dans la pratique. Néanmoins, soutenir la formation professionnelle ne suffit pas pour atteindre les professionnels et les cadres. Les compétences en matière de climat devraient être également consolidées dans les filières d'études des hautes écoles et dans la formation continue des branches. À cette fin, le Programme Climat entend promouvoir davantage les initiatives de tiers afin que ces derniers conçoivent et réalisent des projets de formation novateurs et pointus.

Pour le volet communication, l'accent a été mis sur les villes et les communes en raison de la marge de manœuvre dont elles disposent dans le domaine du climat. À des fins d'efficacité, les activités se sont, dès le début, basées sur le domaine du programme SuisseÉnergie de l'OFEN axé sur les communes. La thématique du climat a été directement inscrite dans le processus de certification Cité de l'énergie (catalogue de mesures), notamment l'adaptation aux changements climatiques en misant sur les espaces verts. En complément, une aide à la planification a été élaborée et une série de manifestations dédiées aux espaces verts et aux surfaces non construites ainsi que des formations continues ont été proposées. Une analyse des acteurs a révélé que les labels pour les bâtiments et les espaces extérieurs tels que celui de la Fondation Nature & Economie présentent le plus grand effet de levier en vue de promouvoir les surfaces non construites et les espaces verts proches de la nature et adaptés

aux changements climatiques. C'est pourquoi la collaboration avec ces acteurs doit être renforcée ces prochaines années. En outre, une série de manifestations dédiées à la protection du climat a été réalisée en partenariat avec l'Alliance pour le Climat Suisse afin de transmettre des connaissances et d'encourager l'échange d'expériences. Des mesures de communication visant l'action sont à la disposition des communes et de la population depuis 2020 et d'autres aides sont planifiées.

La thématique du climat a gagné en importance pour tous les principaux acteurs à l'échelon communal. En effet, villes et communes sont poussées à s'engager davantage en faveur de la protection du climat, qui touche tous les domaines de la vie quotidienne. Aussi restent-elles un groupe cible central du Programme Climat en raison de leur marge de manœuvre et de leur rôle d'intermédiaire. La collaboration avec des partenaires ayant fait ses preuves, elle est poursuivie et renforcée. D'ailleurs, les communes continuent d'être très demandeuses d'offres facilement accessibles et de soutien pour leurs activités de communication.

2 Vision et priorités

La transition vers une économie et un style de vie neutres pour le climat ne peut réussir que si les citoyens prennent part au changement et en perçoivent les bénéfices pour eux-mêmes et leurs enfants². Les styles de vie respectueux du climat doivent faire l'objet d'une communication crédible expliquant leurs conséquences et être présentés de manière positive.

Vision : Le changement de paradigme en faveur du climat est une tâche commune

La protection du climat devient une évidence. Les habitudes et les comportements respectueux du climat sont établis dans la vie quotidienne comme au travail, leur effet positif sur d'autres domaines tels que la santé est reconnu, et la responsabilité individuelle de même que l'efficacité personnelle sont renforcées.

Objectifs et groupes cibles

- Le Programme Climat soutient les groupes cibles sur la voie menant à l'objectif extrêmement ambitieux de zéro émission nette d'ici à 2050 en Suisse et contribue aux autres objectifs, à savoir l'adaptation aux changements climatiques et l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat.
- Les professionnels et les cadres, de même que les communes, leurs résidents compris, connaissent et utilisent les offres d'information et de conseil du programme.
- La protection du climat est durablement ancrée dans la société et prise en considération en priorité et dès le début des processus de prise de décisions dans les contextes tant professionnel que privé.
- La protection du climat fait l'objet d'une communication réalisée sous forme de partenariats, ciblée, efficace, crédible et destinée à un large public. En particulier, la coopération de l'OFEN et de l'OFEV, qui procède par projet spécifique, est développée et intensifiée, et les synergies entre les activités d'information, de conseil et de formation sont encore mieux exploitées afin de promouvoir efficacement les questions énergétiques ainsi que la protection globale du climat.

2.1 Priorités dans la formation

Dans le domaine de la formation, le Programme Climat se concentre sur les professions, les filières de formation et les secteurs économiques ayant une incidence particulière sur le climat tout au long des chaînes de création de valeur et d'approvisionnement des produits (biens et services) tels que le commerce et le commerce de détail, le marketing, l'agriculture et l'alimentation, la gestion d'organisations et les instituts financiers. En outre, il met l'accent sur la collaboration avec les acteurs clés des secteurs de la formation professionnelle, de la formation continue en entreprise et des enseignements général et supérieur afin d'asseoir et de consolider systématiquement, par exemple dans les sciences économiques et financières, les connaissances en matière de climat destinées aux professionnels et aux cadres. À cette fin, le Programme Climat mise sur l'information et le conseil, la fourniture de bases

² Selon la fiche l'information « La Commission présente une stratégie en faveur d'une Europe neutre pour le climat d'ici à 2050 – Questions et réponses », Bruxelles, 28 novembre 2018.

et d'aides, le soutien au développement des professions, les offres de formation et autres activités ainsi que la promotion des réseaux en vue du transfert des connaissances dans la formation et la pratique.

2.2 Priorités dans la communication

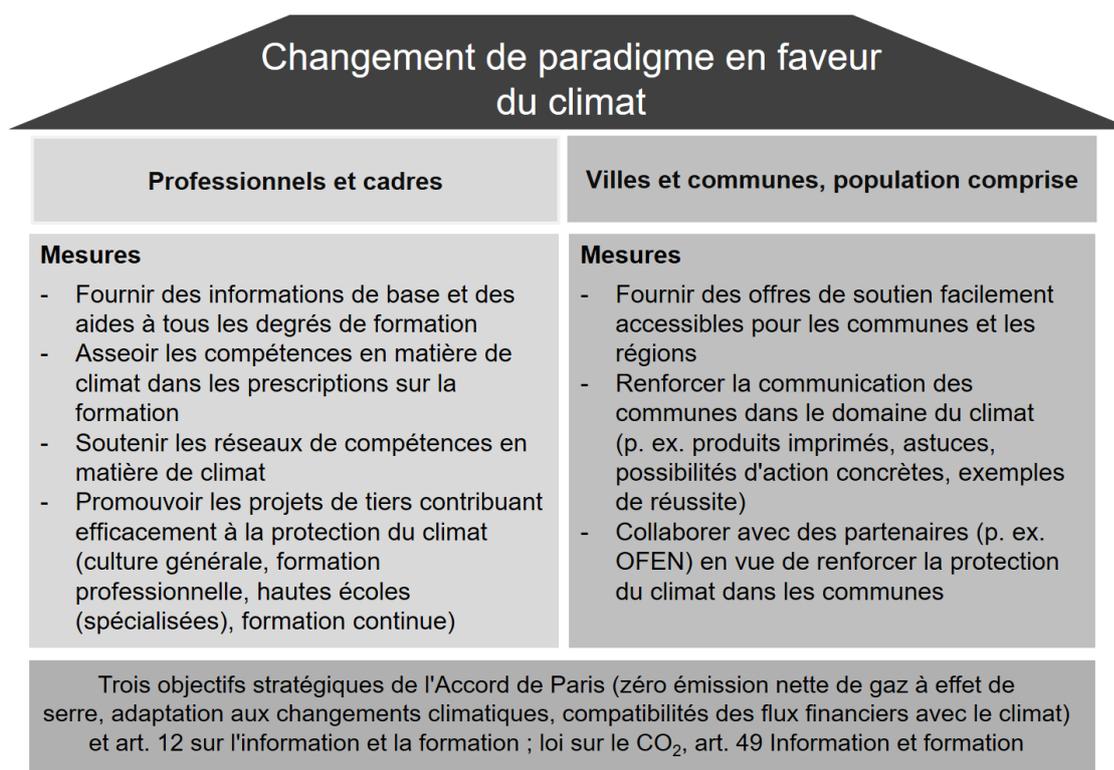
Dans le domaine de la communication, le soutien des villes et des communes passe par l'information et le conseil afin que ces dernières optimisent l'utilisation de leur marge de manœuvre et leur rôle de modèle en matière de politique climatique. En outre, le Programme Climat promeut la communication des autorités relative à la protection du climat. Les villes et les communes doivent montrer à la population les différentes interactions et les actions possibles et fournir des informations compréhensibles au sujet des thèmes ayant une incidence climatique tels que la consommation et les loisirs, émissions grises de gaz à effet de serre comprises. La thématique du climat, abstraite, devient ainsi plus tangible et des solutions permettant un style de vie et un mode de travail durables et respectueux sont offertes.

L'approche consistant à intégrer la question du climat dans les projets, les programmes, les normes, les labels et les offres du programme SuisseEnergie et d'autres partenaires est poursuivie. Les communes et leurs associations peuvent aussi agir en tant qu'intermédiaires et multiplicateurs. Pour cela, elles doivent être convaincues de la nécessité de protéger le climat et pouvoir montrer ou proposer des possibilités d'action à leur population, à leurs clients et à leurs collaborateurs. L'utilisation de leurs réseaux, de leurs canaux et de leurs plateformes pour promouvoir la thématique climatique renforce la portée du Programme Climat.

3 Mesures pour les années de 2021 à 2030

Le Programme Climat vise l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat, des domaines essentiels de la vie quotidienne, tels l'alimentation, les loisirs et la consommation, ainsi que de la vie professionnelle, tels l'acquisition de biens et de services et le marketing, le commerce, l'administration et les finances. Il fait référence aux changements climatiques, qui modifient de plus en plus notre environnement, et part du principe que la transition en faveur du climat est une tâche commune.

Les travaux sont évalués en continu et les mesures, adaptées au besoin.



3.1 Professionnels et cadres

En ce qui concerne ses activités de formation, le Programme Climat vise la qualification des professionnels et des cadres des professions et des branches ayant une forte incidence climatique afin qu'ils puissent prendre des décisions fondées et axées sur des stratégies et des mesures de protection du climat efficaces. Les professionnels à tous les échelons doivent connaître et appliquer les technologies, les processus et les comportements permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser les conséquences des changements climatiques.

La protection du climat au quotidien dans les entreprises, les associations et l'administration dépend essentiellement de la manière dont les professionnels qualifiés la comprennent et la mettent en pratique dans leurs domaines d'action respectifs. Pour ce qui est des niveaux de formation inférieurs, il s'agit avant tout de sensibiliser et de transmettre des connaissances concrètes de mise en œuvre. Quant aux diplômés des filières de formation professionnelle supérieure ainsi que des hautes écoles

et hautes écoles spécialisées, les décisions qu'ils prennent aux étapes du développement de modèles d'affaires, de la planification et de la production ont une grande portée et un impact à plus ou moins long terme ; aussi ces personnes doivent-elles suivre des formations et des formations continues adaptées. Le Programme Climat continue donc de renforcer les compétences en matière de climat au niveau des formations professionnelles initiale, supérieure et continue, et promeut également la consolidation de la thématique climatique dans la formation et la formation continue du degré tertiaire. À tous les degrés de formation, l'accent est mis sur les professions tout au long des chaînes de création de valeur et d'approvisionnement des biens et services, en particulier dans les domaines du commerce, du marketing, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'économie et des finances, ainsi que sur le thème de l'adaptation aux changements climatiques (p. ex. dans la planification urbaine ou le tourisme).

Les mesures suivantes sont coordonnées et mises en œuvre avec d'autres services fédéraux de formation, notamment de l'OFEV et de l'OFEN (SuisseEnergie).

3.1.1 Informations de base et aides pour tous les degrés de formation

À ce jour, la mise en œuvre du Programme Climat révèle qu'il reste nécessaire de fournir des aides et des informations de base pour mieux sensibiliser les groupes cibles ainsi que leurs intermédiaires et multiplicateurs à la nécessité de protéger le climat de manière globale. Il s'agit par exemple de vues d'ensemble factuelles sur les changements climatiques, notamment les causes, les moteurs et les mesures, de présentations types pour la formation continue ou d'exemples de cas d'associations professionnelles ou interprofessionnelles qui ont réussi à intégrer la thématique du climat dans la formation et la pratique.

Effet : Des aides et des informations de base compréhensibles et adaptées aux différents degrés de formation contribuent à accroître la compréhension que les professionnels et les cadres ont de la protection du climat.

3.1.2 Renforcer les compétences en matière de climat dans les prescriptions sur la formation et la pratique en la matière

Les professions sont définies et réglementées selon une procédure prescrite par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi que dans des partenariats de la formation professionnelle entre le SEFRI, l'économie (Ortra) et les cantons. Les professions exercées sur la base d'une formation professionnelle initiale (environ 230 professions) font l'objet d'un examen quinquennal visant à établir la nécessité de réviser les ordonnances correspondantes. Les diplômes de la formation professionnelle supérieure (environ 400 titres) ne sont pas soumis à un cycle de révision défini. L'OFEV et l'OFEN rendent régulièrement des avis dans leurs domaines de compétences respectifs sur les priorités en matière de révision et de développement des professions.

Le Programme Climat soutient le développement et la définition des profils de profession dans le but d'inscrire les compétences pratiques ayant une incidence sur le climat dans les profils de qualification et les prescriptions sur la formation (p. ex. les ordonnances sur la formation et les plans

de formation professionnelle initiale ainsi que les règlements d'examen et les directives de la formation professionnelle supérieure). Il montre ainsi l'étendue des possibilités de protection du climat, par exemple dans la gestion des déchets, grâce à la suppression des énergies fossiles ou des fluides frigorigènes nuisibles ou au moyen du conseil à la clientèle. Le Programme Climat contribue également à l'établissement de prises de position adoptant une perspective climatique globale et collabore avec les Ortra compétentes en vue de renforcer la protection du climat dans les plans de formation et la pratique en la matière.

Effet : Inscrites dans les prescriptions sur la formation, les compétences en matière d'action ayant une incidence climatique sont renforcées dans l'enseignement et les procédures de qualification.

3.1.3 Soutenir les réseaux de compétences en matière de climat

Le Programme Climat entend contribuer à la construction et au développement des réseaux d'acteurs issus des associations professionnelles et pédagogiques, des bureaux d'accompagnement pédagogique, des institutions de formation et des entreprises. Ces réseaux doivent permettre de rassembler les connaissances pertinentes pour la protection du climat ainsi que les expériences tirées de la pratique de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, de transmettre ces informations aux acteurs de la formation et d'inciter ces derniers à mettre en place leurs propres projets pour différentes professions et filières de formation.

Il s'agit par exemple de diffuser les pratiques pédagogiques exemplaires et les bonnes pratiques en matière de formation en entreprise³, de tirer les enseignements des réussites et des défis rencontrés pour les mettre à profit dans d'autres professions et branches et d'initier des projets.

En outre, il s'agit de promouvoir l'échange d'expériences et de connaissances au moyen de manifestations telles que des rencontres ou des séminaires ainsi que par la publication et la diffusion d'informations. Ce faisant, des liens doivent être établis avec les thématiques apparentées à la protection de climat telles que la protection de l'air, la diversité des espèces, l'efficacité énergétique, etc. Enfin, les acteurs concernés doivent être associés au développement et à la réalisation de ces démarches.

Effet : Les réseaux accélèrent la diffusion des bonnes pratiques et des connaissances en matière de formation dans le domaine du climat ; de nouveaux projets peuvent ainsi émerger.

3.1.4 Promouvoir des projets de tiers contribuant efficacement à la protection du climat

Les aides financières doivent continuer d'être allouées aux associations professionnelles et aux autres organisations de formation (jusqu'au degré tertiaire A) en vue de promouvoir des offres de qualité. Les projets quant à eux doivent véhiculer et asseoir l'idée selon laquelle la protection du climat est essentielle et transmettre les connaissances spécialisées à cette fin ainsi que les connaissances en matière de planification et de mise en œuvre dans la formation, les profils de profession et les entreprises. Les aides financières servent avant tout à développer et à prototyper des projets.

³ Exemple : « Compétences en matière de climat dans la formation et la pratique », manifestation de mise en réseau du 15 mai 2019.

Effet : Les aides financières allouées renforcent à relativement moindre coût les initiatives de tiers (Ortra, associations professionnelles et interprofessionnelles, institutions de formation à tous les degrés et organisations spécialisées) afin de couvrir tous les aspects de la protection du climat dans les concepts et les offres de formation.

– **Promotion de projets de formation dans le domaine du climat pour l'enseignement de la culture générale**

Le Programme Climat vise à transmettre des connaissances de culture générale à différents groupes cibles, tels les consommateurs et d'autres personnes intéressées, à développer des compétences et à accroître la disposition à contribuer concrètement à la protection du climat au quotidien, dans la vie tant professionnelle que privée. Si les organisations spécialisées et environnementales compétentes sont généralement déjà engagées dans des activités de sensibilisation et de formation, il peut néanmoins être pertinent de lancer des appels à projet afin d'atteindre les objectifs souhaités.

– **Promotion des compétences en matière de climat dans la formation professionnelle**

La collaboration avec les Ortra afin de soutenir ces dernières dans l'élaboration de supports didactiques et de documents d'examens a fait ses preuves et doit être poursuivie de manière coordonnée avec les autres activités de l'OFEV et de l'OFEN dans le domaine. Le Programme Climat se base sur les expériences faites à ce jour dans les secteurs des transports, de la logistique et du commerce et met l'accent, dès 2021, sur les professions ayant une incidence sur le climat tout au long des chaînes de création de valeur et d'approvisionnement des biens et services, en particulier dans les secteurs du commerce, du marketing, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'économie et des finances ainsi que sur le thème de l'adaptation aux changements climatiques (p. ex. dans la planification urbaine ou le tourisme). Les projets et les activités ciblant les concepts et les offres de formation des hautes écoles spécialisées ainsi que les formations continues destinées à certaines professions ou branches peuvent également être soutenus.

– **Promotion des compétences en matière de climat dans les offres de formation des hautes écoles (spécialisées)**

Les hautes écoles spécialisées, avec leur double orientation pratique et scientifique, constituent l'un des piliers du système dual caractérisant le paysage suisse de la formation et de la recherche. Les hautes écoles forment également de futurs cadres et collaborateurs scientifiques qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, exercent des tâches ayant une incidence sur la protection du climat.

À cet échelon (degré tertiaire), l'accent est mis, notamment, sur les questions du développement et de la planification de biens, de services, de bâtiments et d'infrastructures. Les diplômes décernés lors des formations et formations continues couvrent avant tout l'économie et la finance, l'aménagement urbain et territorial, les gaz à effet de serre dans la production, l'agronomie, l'alimentation et la santé.

Dans ces domaines, l'efficacité de la protection du climat est maximale lorsque la thématique climatique est prise en considération dès le début des stratégies et des processus de planification. Le Programme Climat souhaite contribuer à l'intégration de la protection du climat dans les filières d'études en cycle bachelor et master et à promouvoir l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de formation.

3.2 Villes et communes

Au regard des objectifs ambitieux de l'Accord de Paris et de la Stratégie énergétique 2050, les villes, les communes et les régions joueront à l'avenir un rôle grandissant en raison de leur rôle, d'une part, d'intermédiaires et, d'autre part, de propriétaires d'infrastructures ou d'investisseurs institutionnels (caisses de pension) et, donc, de consommatrices. Le Programme Climat complète les activités du programme SuisseEnergie en traitant les thèmes ayant une incidence sur le climat. À titre d'exemple, les conséquences des changements climatiques sont clairement perceptibles et requièrent des mesures d'adaptation à l'échelon communal. Le Programme Climat entend également mettre à disposition des offres couvrant les thèmes de la consommation et des investissements durables.

Il incombe aussi aux villes et aux communes la tâche essentielle d'informer leurs résidents. En effet, elles sont à la fois destinataires et émettrices de messages. Or les exigences posées à la communication des autorités augmentent, notamment du fait des médias sociaux, qui requièrent davantage de dynamisme et de dialogue. Les communes doivent informer, sensibiliser et motiver leur population au moyen de mesures de communication visant l'action. Dans ce contexte, le Programme Climat peut contribuer à améliorer la compréhension, l'acceptation et le soutien du public à l'égard des mesures de protection du climat. Il vulgarise par exemple des thèmes tels que l'alimentation, la mobilité de loisirs, les jardins adaptés aux changements climatiques ou les émissions grises de gaz à effet de serre dues à l'importation de produits.

3.2.1 Offres de soutien pour les villes, les communes et les régions

En collaboration avec des partenaires, par exemple une association de communes, le Programme Climat entend offrir des guides pratiques facilement accessibles et adaptés aux besoins des communes. Une boîte à outils en ligne pour l'adaptation aux changements climatiques ou des séminaires spécialisés sur des thèmes tels que les changements climatiques sont déjà en développement.

Effet : Les communes exploitent entièrement la marge de manœuvre dont elles disposent. Elles sont les principales interlocutrices des acteurs locaux et de la population. Grâce aux mesures et aux aides du Programme Climat, elles peuvent mettre en œuvre leurs objectifs par étape et réagir plus rapidement que les instances cantonales ou nationales.

3.2.2 Renforcer la communication des communes dans le domaine du climat

De même, la communication avec la population est activement promue. À cette fin, le Programme Climat met à la disposition des communes des modules faciles à mettre en œuvre et à adapter. Il vulgarise, par exemple, des thèmes comme l'alimentation, la mobilité de loisirs, les jardins adap-

tés aux changements climatiques ou les émissions grises de gaz à effet de serre dues à l'importation de produits, et les présente sous forme attrayante telle que des astuces pour le climat que les communes peuvent diffuser régulièrement dans des publications, dans les médias ou sur Internet afin d'aider la population à prendre des décisions plus respectueuses du climat au quotidien. Le Programme Climat peut également fournir des guides relatifs à la tenue de manifestations scolaires et associatives dans le respect du climat ainsi que des textes standard pour les activités de relations publiques et d'intéressants contenus à faire paraître sur Internet et dans les médias sociaux.

Effet : Les communes contribuent à accroître l'acceptation du public pour les mesures de protection du climat. Les connaissances spécialisées correspondantes sont vulgarisées de manière compréhensible et attrayante. Les comportements respectueux de l'environnement sont facilités au moyen d'une communication positive et orientée sur la pratique. Les communes sont à la fois destinataires et émettrices de mesures de communication dans le domaine du climat et protègent celui-ci à l'échelon local. Elles utilisent les aides proposées qu'elles n'ont pas les capacités de développer elles-mêmes, les adaptent au contexte régional et les mettent en œuvre localement. Selon une étude réalisée en novembre 2017 par l'Institut de recherches économiques et sociales⁴, environ 75 % des communes interrogées accordent une grande importance aux mesures de communication pour ce qui est de la réalisation des objectifs des politiques énergétique et climatique.

3.2.3 Partenariats en vue de renforcer la protection du climat dans les communes

En raison de son succès, la collaboration avec l'association Cité de l'énergie, responsable du label du même nom, est poursuivie de manière ponctuelle. Ce réseau établi est adapté à la promotion et à la diffusion des offres du Programme Climat. À titre d'exemple, il peut publier, dans les canaux de communication du label Cité de l'énergie, les manifestations prévues relatives à la planification et à l'exploitation des espaces verts et des surfaces non construites et faire connaître la boîte à outils en ligne pour l'adaptation aux changements climatiques. Les labels usuels pour les bâtiments et les espaces extérieurs sont complétés par des critères qui promeuvent les surfaces non construites et les espaces verts adaptés aux changements climatiques. En effet, les labels produisent un effet de levier important. Par exemple, un processus de certification des espaces extérieurs pourrait être développé avec la Fondation Nature & Economie. En outre, le Programme Climat a collaboré avec l'Alliance pour le climat Suisse, qui entend mener, avec ses membres, une politique active de protection du climat. À l'avenir, tant la structure que les thèmes de ce réseau peuvent être élargis et étoffés, notamment en étendant les activités de ce dernier à la Suisse romande. L'Union des villes suisse et l'Association des Communes Suisse constituent également des partenaires et des multiplicateurs privilégiés, dont les plateformes d'échanges et les réseaux peuvent être utilisés pour diffuser et transmettre les offres et les connaissances dans le domaine du climat.

⁴ Sondage M.I.S-Trend de novembre 2017, « La politique énergétique communale dans les communes suisses », SuisseEnergie

Effet : L'accent mis sur les aspects en lien avec la protection du climat est davantage renforcé dans les activités et les programmes existants des partenaires. Les réseaux en place promeuvent l'échange d'expériences à l'intérieur des villes et des communes, permettant ainsi d'accroître les connaissances dans le domaine du climat l'échelon communal.

Les cantons, qui jouent un rôle d'intermédiaires pour les villes et les communes, sont régulièrement informés des activités de ces dernières. À cette fin, les canaux existants tels que la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement sont utilisés.

4 Mise en œuvre

4.1 Coordination et organisation

L'OFEV est responsable de la mise en œuvre des stratégies de communication et de formation ainsi que des mesures correspondantes. Il identifie les questions et les thèmes actuels, détermine les mesures nécessaires et développe le Programme Climat. Pour cette tâche, il dispose de 1,5 poste à durée indéterminée.

La coopération avec l'OFEN au sein des groupes de travail existants est institutionnalisée afin d'intégrer horizontalement et systématiquement la protection du climat dans le programme SuisseEnergie et d'exploiter au mieux les synergies. De plus, le Programme Climat coordonne si nécessaire ses activités avec celles d'autres partenaires stratégiques et spécifiques, telles les associations spécialisées, communales, professionnelles et interprofessionnelles.

4.2 Contrôle des effets

Les mesures d'information, de conseil et de formation visent à accroître la motivation et la disposition à agir en faveur du climat ainsi que les compétences correspondantes. Elles ont pour effet d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre tant professionnel que privé, car la population est motivée et mise en capacité de contribuer activement à la protection du climat. Dans ce cas, les mesures volontaires ont atteint l'effet visé.

Toutefois, le succès de la formation et de la communication n'est pas facile à mesurer. Les décisions individuelles sont motivées par une multitude de raisons comme le montre l'économie comportementale. Parmi ces raisons figurent les conditions-cadres telles que les cahiers des charges et les domaines de compétences ainsi que les modèles, les valeurs et les situations personnelles. Il n'est donc pas possible de mesurer l'effet de telle ou telle activité d'information ou de formation et de lui attribuer des réductions précises des émissions de gaz à effet de serre.

L'effet obtenu est mesuré principalement à l'aide des données quantitatives et qualitatives disponibles, qui sont récoltées en continu. Dans le domaine de la communication, l'analyse quantitative des données de 2018 a montré, par exemple, que 75 des Cités de l'énergie avaient mis en œuvre des mesures respectueuses du climat dans les espaces verts et les surfaces non construites. Dans le domaine de la formation, les supports didactiques et documents d'examen promeuvent la mise en œuvre, dans le respect du climat, de la formation professionnelle supérieure des agents et des responsables dans les secteurs des transports et de la logistique. Grâce à leur fonction dirigeante, ces quelque 150 diplômés par an transmettent leurs compétences aux autres collaborateurs de leur entreprise. En outre, les modules de formation et de formation continue en ligne permettent d'atteindre d'autres groupes cibles.

L'effet des mesures de formation et de communication doit être examiné sur une période adéquate selon un modèle d'efficacité (intranç, produit, résultat, impact) : ressources disponibles (intranç : postes, crédit, partenaires), activités initiées (p. ex. cours, manifestations), produits (p. ex. nombre de personnes informées, conseillées ou ayant suivi une formation continue) et résultats pour les groupes

cibles (p. ex. nombre de certifications professionnelles et diplômes ou nombre de communes disposant d'une stratégie de protection du climat). Ces prestations (résultats) forment une partie de l'impact que le Programme Climat entend produire avec ses partenaires de projet (intermédiaires, multiplicateurs) et contribuent à la mise en œuvre de la politique climatique.

5 Annexes

5.1 Bases légales :

Loi sur le CO₂ (révision totale, vote final du 25 septembre 2020)

Art. 68 Information et formation

¹ Dans la limite des crédits ouverts, la Confédération peut allouer des aides financières à la formation et la formation continue des personnes qui exercent des activités en lien avec la protection du climat. Le cas échéant, le Conseil fédéral détermine des critères applicables au calcul et à l'allocation de ces aides.

² Les autorités informent le public des mesures de prévention prises dans le cadre de la protection du climat ; en outre, elles conseillent les communes, les entreprises et les consommateurs sur les mesures de protection du climat.

Ordonnance sur le CO₂

Les critères posés au calcul et à l'allocation des aides financières doivent être fixés dans l'ordonnance sur le CO₂.

5.2 Sources

Les documents fédéraux suivants constituent les sources sur lesquelles s'appuie le Programme Climat. Les autres références bibliographiques et services spécialisés sont uniquement indiqués sous forme de note de bas de page.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction/politique-climatique---formation-et-communication--information--.html> :

BAFU (2016): Bericht an den Bundesrat für ein Konzept Klimaprogramm Bildung und Kommunikation
Rapport au Conseil fédéral (en allemand, avec synthèse en français).

OFEV (2018) : Rapport annuel 2017 Programme Climat — formation et communication.

OFEV (2018) : Notice et demande de soutien pour un projet lié à la formation dans le domaine du climat.

OFEV (2019) : Rapport annuel 2018 Programme Climat — formation et communication.

Politique climatique que mise en œuvre :

OFEV (2018) : La politique climatique suisse, mise en œuvre de l'Accord de Paris.

OFEV (2012) : Adaptation aux changements climatiques en Suisse, premier volet de la stratégie du Conseil fédéral du 2 mars 2012.

OFEV (2014) : Adaptation aux changements climatiques en Suisse. Plan d'action 2014-2019, deuxième volet de la stratégie du Conseil fédéral du 9 avril 2014.

OFEV (2018) : Quand la ville surchauffe, bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques.

OFEV (2019) : Adaptation aux changements climatiques - Programme pilote, phase II.

OFEV (2020) : Glossaire sur le climat, notions de base pour la formation professionnelle.

SuisseEnergie:

OFEN (2019) : Stratégie du programme SuisseEnergie 2021 à 2030.

Autres politiques liées au Programme Climat :

OFEV (2016) : Économie verte, mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse. Rapport à l'attention du Conseil fédéral, 20 avril 2016.

OFEV (2017) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse.

OFEV (2020) : Développement durable : formation initiale et continue dans le domaine de la finance en Suisse.

OFEV (2020) : Effets des changements climatiques à l'étranger : risques et opportunités pour la Suisse.

OFAG (2016) : Stratégie Climat pour l'agriculture.

DFAE (2017) : Accord sur le climat (0.814.012), conclu à Paris le 12 décembre 2015, approuvé par l'Assemblée fédérale le 16 juin 2017, entré en vigueur pour la Suisse le 5 novembre 2017.

National Centre for Climate Services (NCCS) : réseau de la Confédération consacré aux services climatiques rattaché à MétéoSuisse.

SEFRI (2018) : Projets et activités des partenaires de la formation professionnelle, rapport annuel 2018.